

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN
M. POUDEX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)
Mme BERTHELON Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ
M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CONCOURS DE DECORATION DE SAPINS DE NOEL DANS LES QUARTIERS

La ville de Dax souhaite poursuivre son accompagnement des amicales et associations de quartiers qui rencontrent des difficultés à mobiliser le public autour des actions qu'elles entreprennent, notamment lors des fêtes de quartier.

A ce titre et dans le but de les aider à favoriser la participation des habitants, une nouvelle collaboration entre la ville et les amicales sera remise en place autour de l'animation « Mon beau sapin, roi des quartiers » le samedi 07 décembre 2019.

La ville de Dax offrira et plantera préalablement un grand sapin dans chaque quartier, qui sera décoré par les habitants et bénévoles des associations. Cette animation sera suivie d'un après-midi ludique et festif, proposé et organisé par chaque amicale.

Un concours de décoration des sapins, visant à enrichir et à donner un attrait supplémentaire à cette initiative, sera reconduit par la ville de Dax.

Un jury constitué d'élus, membres de la commission « Vie associative, sport, proximité » et, à part égale, de représentants des associations et structures impliquées dans l'opération « Dax fête Noël », sera chargé d'apprécier les productions et animations réalisées au regard du thème de l'année : rouge et blanc.

Un règlement du concours prévoyant les modalités d'organisation a été rédigé. Il a pour objet d'inciter les habitants et les bénévoles à participer activement à la décoration du sapin. Ce dernier est dédié à chaque quartier qui prendra part à cette action collective qui contribue à l'embellissement de l'espace public mais qui vise surtout à renforcer le lien social sur les différents territoires de la cité thermale.

En fonction des critères, des prix collectifs seront attribués et viendront symboliquement remercier et encourager les amicales lauréates. Ces prix seront accordés sous forme de bons d'achat.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2019, article 6714.

**SUR PROPOSITION DE MADAME BEATRICE BADETS, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le règlement du concours de décoration des sapins de Noël positionnés dans les quartiers

APPROUVE le montant et la nature des dépenses

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20191017-32-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 18 Octobre 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».